

La Charte de la langue française

Lorsque le Parti québécois prend le pouvoir en 1976, René Lévesque, premier ministre du Québec, confie la tâche à Camille Laurin, ministre d'État au Développement culturel, de corriger la loi 22.

C'est un projet de grande ampleur, car cette nouvelle loi touchera à la langue d'enseignement, à la législation, à la justice, à l'administration et aux affaires. Pour certains, c'est beaucoup plus qu'une loi, c'est une politique linguistique.

Mais lorsque Camille Laurin s'attaque à ce dossier, la table est déjà mise. Dans les années 1960, la classe ouvrière (qui est de langue française en majorité) est préoccupée par le français. Les patrons sont unilingues anglais. Tout se passe en anglais même les conventions collectives.

Donc, quand le Parti québécois adopte la loi 101, il est soutenu par tout un peuple. La loi a eu des répercussions dans tous les secteurs de la société québécoise. Par exemple, aujourd'hui, les Québécoises et les Québécois gagnent un meilleur salaire. Certains sont à la tête d'entreprises et d'autres sont chefs de file dans la recherche.

Le 26 août 2017, nous avons fêté le 40^e anniversaire de l'adoption de la loi 101 au Québec. Nous pouvons être fiers de cette Charte qui a fait avancer le Québec sur tous les plans. Continuons à nous tenir debout, car transmettre une langue, c'est aussi transmettre une culture.